

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 décembre 2014

PLF POUR 2015 - (N° 2438)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CF91

présenté par
Mme Rabault, rapporteure générale

ARTICLE 42 SEXIES

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'article 42 sexies, adopté à l'initiative du Sénat, remanie une nouvelle fois le barème de la CFE minimale ; il serait facteur d'instabilité juridique dans une matière qui a déjà connu beaucoup de réaménagements au cours des trois dernières années.

Le présent amendement propose donc de supprimer cet article.